

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/22

Chapitre 7.3 Emprunts

Objet : Autorisation d'emprunt pour le projet « Capitainerie »

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, à 14h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 28 mars 2019

Date de convocation :
Le 14 mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :25
(33 voix)
En exercice : 25 (33 voix)
Membres présents :
20 (26 Voix)

Membres présents
Vote(s) pour 26
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ;
M. Jean CONREAUX, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du
Bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **M. Roger MASSE**,
Membre du bureau, **M. Régis BOUCHACOURT**, membre du bureau,
M. Patrick PERNIN, Membre du bureau, **Mme Camille BONNET**, Conseillère
Syndicale Suppléante de M. Christian DURAND, **M. Marc AUDIER**, Conseiller
Syndical ; **Mme Chantal ROUX**, Conseillère Syndicale suppléante de M. Jean
Pierre GANDOIS ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical,
Mme Marie-Jeanne FAURE, Conseillère Syndicale suppléante de Mme Valérie
GRENARD ; **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical suppléant de M. Robert
FRAYSSINES, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **Mlle Jessica
GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical ;
M. Jean-Michel TRON, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel PAYOT**,
Conseiller Syndical ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale.

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND par Mme Camille BONNET ;
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Chantal ROUX ;
Mme Valérie GRENARD par Mme Marie-Jeanne FAURE ;
M. Robert FRAYSSINES par M. Yves LELONG

Avait donné pouvoir :

Mme Carole CHAUVET à M. Marc VIOSSAT

Etaient Excusés :

Mme Sophie VAGINAY, Vice Présidente, Mme Ginette MOSTACHIE, Conseillère
Syndicale, M. Joël BONNAFFOUX, Conseiller Syndical

Etaient invités et présents :

M. Christian ROMAN, CD05 ; M. Thierry ALLAMANNO, CDV 05 ; M. Denis
NOGUIER, EDF ; M. Christophe THIEBAULT, SPPSP ; M. Olivier PELLOQUIN,
CCSP.

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que la Région SUD n'a pas pu parfaitement respecter le plan de financement prévisionnel de la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon, qui proposait initialement un co-financement à parts égales de l'Etat et de la Région, à hauteur de 1,150 M€ chacun. La Région a néanmoins accordé une aide complémentaire de 150 000 €, mobilisée par son service « Mer » dans le cadre de la Charte de développement des ports de plaisance à laquelle le S.M.A.DE.SE.P. a

pleinement souscrit. Cette subvention supplémentaire porte à 1 003 000 € l'aide régionale globale sur l'opération.

Dans ces conditions, le Président propose de formaliser auprès d'un établissement bancaire, un emprunt complémentaire d'un montant de 200 000,00€ sur 30 ans.

Après avoir consulté plusieurs établissements, seuls le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont répondu sur des produits différents.

Le Crédit Agricole propose un taux fixe à 2.26% sur 30 ans, la Caisse d'Épargne propose un taux variable 0.90% + taux du livret A (ce taux amène actuellement à un taux global de 1.65%).

L'emprunt à taux fixe semble être celui qui offre les meilleures garanties sur le long terme, l'emprunt étant souscrit sur une période de 30 ans (soit un remboursement annuel global de 9 252,38 € par an). Le Président propose donc de retenir cette proposition qui apparaît être comme la moins risquée.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les articles L.2337-3, L.3336-1 et L.4333-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités territoriales à recourir à l'emprunt,

CONSIDERANT :

- La proposition formulée dans ce cadre par le Crédit Agricole Alpes-Provence en date du 11 mars 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 28 mars 2019 :

- **ACCEPTE** la proposition du Crédit Agricole Alpes-Provence selon les modalités suivantes :
 - Montant de l'emprunt 200 000 €
 - TEG (à titre indicatif) 2,26% (taux fixe)
 - Modalités de remboursement : échéances annuelles
 - Durée 30 ans
 - Frais divers retenus lors du déblocage des fonds : Frais de dossier 0,20% (400€)
- **L'AUTORISE** en conséquence à signer et valider cette proposition d'emprunt qui est apparue comme étant la plus avantageuse,

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Le Président,

Victor BERENGUEL